

# OFFRE DE VOLONTARIAT

LOGEMENT CONTRE SERVICE  
DANS UNE MAISON DE REPIT

## L'ASSOCIATION

Depuis 16 ans, l'Hors du Temps est un lieu de répit pour des personnes à la vie difficile qui ont besoin de faire une pause dans un cadre de vie accueillant, bénéfique et bienveillant. L'association propose des séjours allant d'une semaine à 6 mois selon les besoins des personnes (5 personnes accueillies au maximum).

Un couple habitant sur place, partage avec une équipe de bénévoles et de salariés, les fonctions d'accueil et la dynamique de la vie quotidienne.

## L'ÉQUIPE ACTUELLE

- **VOLONTARIAT** : un couple de jeunes retraités vivant sur place, et dont la période d'engagement de 5 ans se termine en 2026.
- **SALARIAT** : 3 personnes 1,75 ETP
- **BÉNÉVOLAT** : une dizaine de personnes assurant la fonction d'accueil et de présence sur le lieu et une dizaine d'autres sur des missions spécifiques ainsi que les membres du CA.



ASSOCIATION ENSEMBLE  
POUR L'HORS DU TEMPS  
24 rue de la Fusilière, 38160 SAINT MARCELLIN  
asso.horsdutemps@gmail.com  
04 57 33 17 93 / 07 48 10 19 94  
<https://assohorsdutemps-blog.over-blog.com/>



ASSOCIATION L'HORS DU TEMPS



L'HORS DU TEMPS  
RECHERCHE 2 OU 3 PERSONNES  
AYANT LE PROJET DE PARTAGER CETTE  
EXPÉRIENCE DE VIE.



## MISSION PRINCIPALE

- Vivre sur place, être investi dans l'accueil, avec une présence bienveillante et ajustée auprès des résidents
- Porter la dynamique de la vie quotidienne (intendance)
- Faire partie du CA de l'association

## AUTRES MISSIONS À PARTAGER AVEC LES SALARIÉS

Choix des futurs résidents, écoute, suivi des situations  
Organisation, gestion  
Liens avec les partenaires professionnels, associatifs et pouvoirs publics



## PROFIL

- Grandes qualités humaines et relationnelles, d'écoute active, d'accompagnement et de régulation de groupe
- Forte aptitude à la vie collective (adaptabilité, flexibilité)
- Capacités organisationnelles et de gestion courante d'un lieu de vie (s'en sentir responsable)

Il est indispensable d'avoir de l'expérience dans ces domaines.



## CONDITIONS

- Logement mis à disposition contre service (une chambre/sanitaires individuelle et/ou un T2 pour un couple)
- Engagement d'1 an minimum à partir de l'été 2026
- Planning des présences (jour ou nuit) défini en équipe
- Frais de nourriture et charges (fluides, chauffage, assurance...) pourraient être assumés par l'association

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS PAR  
TELEPHONE OU PAR MAIL